

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 21 Novembre2025

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 14 novembre 2025. Mesdames et Messieurs les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le Vendredi 21 Novembre 2025.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 31 OCTOBRE 2025**
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. RESSOURCES HUMAINES**
- V. URBANISME – ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX**
- VII. INTERCOMMUNALITÉ**
- VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**
- IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES**
- X. PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Cathie GUIBERTEAU, Mathieu BOURRIER, Francis BORDET, Marie NEVEUR, Chantal WALLON-PELLO, Laurence PACAUD, Stéphane TRIFILETTI, Jérôme TISSIDRE, Annick GOUINEAU

Excusés : Bernard MOREAU (pouvoir à F BORDET), Fabrice CAZAVANT (pouvoir à C GUIBERTEAU)

Absents : Olivier BURY, Stéphane BRADAC

Secrétaire de séance : Francis BORDET

En préambule, une minute de silence a été observée en mémoire de Jeannick Guillot décédée le 17 novembre 2025.

En hommage à Jeannick, le Conseil Municipal envisage de planter un chêne vertainsi que quelques arbousiers autour de la petite gare. Ces arbres étant ses préférés.

D'autre part, il est envisagé que la Commune fasse un don de 200 € à la ligue contre le cancer.

I. APPROBATION DU PV DU 31 OCTOBRE 2025

Le Procès-verbal sera approuvé lors du prochain Conseil Municipal le 19 décembre.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Décisions modificatives budgétaires

Le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder aux ajustements de crédits décrits ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap) - Opération	Montant	Article (chap) - Opération	Montant
2131(040)Bâtiments publics	10 068.81	021 Virt fonct à invest	10 068.81
2131(21)88 Bâtiments publics	645.00	021 Virt fonct à invest	335.00
2131(21)88 Bâtiments publics	335.00	021 Virt fonct à invest	7 038.46
2131(21)88 Bâtiments publics	645.69	021 Virt fonct à invest	4146.17
2132(21)121 Bâtiments privés	4 146.17		
2135(21)88 Instal générale...	4 986.53		

2135(21)88 Instal générale...	-645.00		
2135(21)88 Instal générale...	1 406.24		
Total Dépenses	21 588.44	Total Recettes	21 588.44
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023Virt à la section d'investist	10 068.81	72(042)Produc immobil	10 068.81
023Virt à la section d'investist	335.00		
023Virt à la section d'investist	7 038.46		
023Virt à la section d'investist	4 146.17		
65888 Autres	-335.00		
65888 Autres	-7 038.46		
65888 Autres	-4 146.17		
Total Dépenses	10 068.81	Total Recettes	10 068.81
Dépenses	31 657.25	Recettes	31 657.25

2) Devis de novembre

a) Proposition d'embellissement du Pré Valade

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité valide le devis de Luigi Gatineau relatif à la construction d'une maquette de Drakkar qui sera réalisée en fer rond de 14 mm pour un montant de 2 400 € HT, soit 2 532 € TTC. La structure sera installée dans les parterres du Pré Valade au printemps 2026.

b) Devis pour l'installation d'un bac acier sur le bâtiment de stockage de la salle polyvalente

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise BERTON à Rochefort pour un montant TTC de 1625.69 € et frais annexes de 126.00€. Le devis de l'entreprise POINT P s'élevait à 3 105.11€ TTC non livré. Il s'agit de remplacer les tuiles par un bac acier évitant les fuites existantes.

3) Remplacement du photocopieur du secrétariat

Le Conseil Municipal ne validera la proposition de remplacement du photocopieur que lorsque des précisions auront été apportées quant au montant (HT ou TTC).

Concernant l'équipement informatique, un système autonome avec serveur devrait être installé au profit de la Mairie, du SIVOS et la médiathèque. Un devis est en cours de consolidation.

4) Compte-rendu de la réunion avec les services départementaux

Lors de la réunion du 6 novembre en présence de représentants de la Communauté de Communes (CDC) Cœur de Saintonge et de la Municipalité, les services départementaux en charge des voies d'eau ont informé de la mise en place d'une redevance sur :

- Les pontons,
- L'amarrage des bateaux sur berge et quai,
- L'occupation de terrains nus.

La part fixe de la redevance pour les pontons est fixée à 10,60 € / m², celle de l'amarrage des bateaux à 87,66 € par amarrage et l'occupation de terrain nu à 1,31 € /m².

A cette part fixe, s'ajouteraient une part variable correspondant à 2,5% du chiffre d'affaires.

Pour l'année 2026, la Municipalité et la SARL Les Canotiers seront concernées par cette redevance dont les modalités d'application sont en cours de négociation entre d'une part le Département et d'autre part la CDC et la Commune.

5) Subventions exceptionnelles

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 200.00€ à la ligue contre le cancer, en hommage à Jeannick GUILLOT
- 200.00€ aux Lapidiales, en remerciement de leurs interventions gracieuses sur différents monuments communaux.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Compte-rendu de la réunion du SIVOS du 20 novembre

Décisions budgétaires modificatives :

Le montant de l'œuvre réalisée par Benoit HAPIOT pour le centre de loisirs a été imputé au budget investissement, soit 1500.00 €.

Le budget alimentation a été abaissé à 40 000 € au lieu de 42 000 € initialement.

Le président du SIVOS a présenté les consommations électriques des différents bâtiments scolaires et noté une baisse à l'école de Crazannes ainsi qu'à l'école maternelle de Port d'Envaux où il a annoncé que la pompe à chaleur de la salle de motricité est hors service. Des radiateurs électriques vont être posés au plus vite.

Une étude est menée par la municipalité pour un projet photovoltaïque sur les ateliers municipaux. L'électricité ainsi produite pourrait alimenter une partie des bâtiments scolaires.

S'agissant des modalités d'obligation de financement pour les employeurs territoriaux concernant le risque santé, deux types de contrats sont possibles : le contrat collectif et le contrat individuel labellisé.

Le Président a expliqué les intérêts du contrat collectif pour les agents et précisé qu'un dialogue social a été réalisé au préalable. L'assemblée, après en avoir délibéré a décidé :

- d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/Relyens, pour le risque santé, à effet du 1er janvier 2026 ,
- d'accorder exclusivement une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à ladite convention de participation portant sur le risque santé ,
- de fixer le niveau de participation mensuelle brute, dans la limite de la cotisation versée par l'agent comme suit : 25 € par agent et par mois,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution,
- d'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires.

Règlement intérieur des chèques cadeaux du personnel

Le règlement intérieur pour l'obtention des chèques cadeaux du personnel fait l'objet d'une modification.

2) Point sur l'actualité scolaire

Le Président du SIVOS a évoqué une procédure en cours concernant un professeur du RPI.

Les services de l'inspection départementale et ceux de la gendarmerie ont été saisis du dossier.

3) Consommation électrique à l'école maternelle

Port d'Envaux : 2024 : 17 500 €

2025 : 13 500 € soit une économie sur un an de 4 000 €.

Crazannes : 2024 : 10 500 €

2025 : 9 300 € soit une économie sur un an de 1 200 €.

IV. RESSOURCES HUMAINES

1) Remplacement d'un agent en arrêt maladie.

Un agent sera certainement prolongé en arrêt maladie jusqu'à la fin de l'année. Son remplacement est prolongé d'autant.

2) Cartes cadeaux du personnel

Pour pouvoir bénéficier de la carte cadeaux, Il est précisé qu'il faut être présent sur le tableau des effectifs au 31 décembre de l'année en cours.

V. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) Lotissement le Moulin des Sénéchaux : compte-rendu de la visite de chantier du 6 novembre

La bâche incendie a été installée et l'enrobé de la chaussée devant les propriétés a été réalisé.

La fin des travaux pour l'entreprise COLAS est prévue fin novembre. Il restera à réaliser la plantation des arbres et la pose des lampadaires. A l'issue, un constat de fin de travaux sera effectué par huissier de justice.

2) Projet d'implantation d'une antenne téléphonique

La Municipalité a été sollicitée par la société TDF pour l'installation d'une antenne-relais à proximité du terrain de rugby afin de mieux couvrir les réseaux d'opérateurs sur Port d'Envaux et Saint Saturnin.

Cette antenne d'une hauteur de 30 mètres qui va impacter le paysage est le prix à payer pour avoir une bonne couverture réseaut et de supprimer les zones blanches sans possibilité de connexion.

3) Projet d'agrivoltaïsme : réponse du porteur de projet

La société Q Energy qui s'occupe du projet d'agrivoltaïsme de M GIRARDEAU à la Massotière, a déposé un dossier pour justifier du bien-fondé de sa démarche en contestant les arguments présentés par le Conseil Municipal.

Il est fait lecture des arguments présentés qui étaient déjà connus au moment du dépôt du projet initial et ne modifient pas l'appréciation qui peut être faite de ce dossier.

La société Q Energy reconnaît que la priorité devrait être donnée à l'implantation de ces projets sur des terrains en friche ou déjà artificialisés mais considère que les terrains existants ne sont pas suffisants pour planter ce type de projet.

Le Conseil Municipal conteste cette position, considérant notamment les bâtiments des zones d'activité non prises en compte qui à eux seuls vont bien au-delà des surfaces nécessaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la position déjà exprimée à savoir une opposition à ce projet pour les motifs exposés dans sa délibération 20240607_05 du 07 juin 2024.

Le Conseil Municipal envisage le dépôt d'une motion auprès des services consulaires pour les informer de la position qu'il a adopté sur ces projets d'agrivoltaïsme.

4) Implantation des panneaux d'annonce des manifestations : précision

Concernant les agglomérations de moins de 10 000 habitants, les panneaux ne doivent pas dépasser 1 m X 1,50 m.

5) Compte-rendu de jugement

Le greffier du Tribunal Administratif de Poitiers a adressé à la Municipalité une notification de jugement faisant part du rejet de la requête de la plaignante contre un arrêté du Maire concernant une construction située au Priousté et sa condamnation aux dépens de la commune de Port d'Envaux.

VI. TRAVAUX – VOIRIE – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Travaux réalisés par les employés du service technique

- Marquage au sol du panneau stop route du Peu à Saint James,

- Entretien de la Place de Grailly pour la cérémonie du 11 novembre,
- Préparation du site pour l'implantation de l'antenne TDF derrière le stade de rugby,
- Remise en peinture de la porte de la salle de musique,
- Transport et déposes de tuiles dans le chemin du chêne Besson,
- Diverses finitions dans la petite salle polyvalente,
- Refixation de tables au Pré Valade,
- Contrôle des cheminées du chauffage au gaz de la salle polyvalente,
- Remplacement d'un convecteur à la cantine.

2) Autres projets

- Projet d'installation de panneaux photovoltaïques à l'atelier municipal (la Municipalité doit renouveler son adhésion au Centre Régional d'Energie Renouvelable)
- Une réunion sur les panneaux photovoltaïques, la consommation collective et la participation citoyenne sera organisée le jeudi 11 décembre à la CDC.

VII. **INTERCOMMUNALITE**

1) Questions diverses

VIII. **MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS**

1) Manifestations passées

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Trial	Assemblée Générale	9/11	Cette année 62 trialistes actifs pour les entraînements et les diverses manifestations. Bilan financier positif mais sans excès car beaucoup de dépenses d'entretien de terrain (achat de pierres et location machine). Des animations prévues pour 2026: stage de perfectionnement, weekend side-car 24 et 25 mai.
Zinzins d'la Zic	Thé dansant	9/11	Petite fréquentation pour cette manifestation proposée dans la salle des fêtes
Mairie	Cérémonie du Souvenir de la fin de la guerre 14-18	11/11	Très belle cérémonie en présence des enfants du RPI. Des poèmes ont été lus par les enfants des classes de Crazannes, la Marseillaise a été interprétée par les enfants et parents présents. La cérémonie a été animée par la fanfare de l'école de musique, L'ADMS.

2) Manifestations à venir

ORGANISATEUR	EVENEMENT	DATE	COMMENTAIRE
Médiathèque, Lire et Faire Lire	Veillée pour les 25 ans de Lire et faire Lire	28/11	17h : Lectures en musique : Comptines et chansons seront au programme de cette soirée.
Bouchées Doubles	Epicerie	29/11	11h à la ferme de Pibot
Mouettes Rieuses	Goûter de Noël	13/12	14h30 : dans la salle des Fêtes de Crazannes, avec pour cette occasion la venue du Père Noël.
Automne	Repas Noël	14/12	12h : Comme tous les ans les seniors se retrouveront au Gabarier
Bouchées doubles	Epicerie	20/12	11h : A la ferme de Pibot
Trial	Trial de fin d'année	28/12	Pour ce dernier trial de l'année, les trialistes se sont donnés rendez-vous sur le terrain de Crazannes

3) Subvention exceptionnelle à l'association Les Lapidiales

Suite à dégradation, la croix du calvaire a été reconstruite par des bénévoles des Lapidiales. Le Maire a proposé une subvention de 200 € afin de les remercier. Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé l'attribution de cette subvention.

IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine

Deux contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine ont été effectués le 29 octobre au robinet des services techniques et le 4 novembre à partir de l'évier de plonge de la cantine scolaire. L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

2) Questions diverses

Un inventaire des zones humides devra être fait en associant les agriculteurs, les chasseurs, les randonneurs et la Municipalité. Le Conseil Municipal est favorable à cet inventaire.

X. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le vendredi 19 décembre 2025 à 18h30. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.